

L'an deux mil dix-sept et **le trente juin à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

Présents: Mme Christèle FORET, Messieurs Pierre BOULLY, Stéphane CANTE, Hugues DE BROSSES, Emile LIEBAUD, Régis LORAS, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX et Dominique VIOT.

Absents excusés :

Evelyne MONFRAY donne pouvoir à Dominique VIOT
Pierre BAILLY-BECHET donne pouvoir à Emile LIEBAUD
Arnaud DE CERTAINES donne pouvoir à Régis LORAS
Brice DUCRUIX donne pouvoir à Roger RIBOLLET

Absent :

Jean-Pierre BACHELARD

Nombre de conseillers en exercice : **14**

Présents et représentés : **13**

Date de la convocation : 23 juin 2017

Date d'affichage : 23 juin 2017

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane CANTE a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 19 mai 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 30 juin 2017.

Ordre du jour

- Convention avec le SRTC pour l'achat mutualisé de matériel de désherbage
- Demande de subvention au SDIS pour l'acquisition de matériel pour les sapeurs-pompiers
- Autorisation de signer la lettre d'engagement avec UNI'CITE pour la mutuelle communale
- Autorisation de conventionner avec RPC pour la cantine scolaire à la rentrée 2017
- DM permettant d'acheter un four de réchauffage pour la cantine scolaire

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil d'ajouter une délibération concernant la nomination d'un agent coordinateur pour le recensement qui aura lieu en 2018. La demande est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibérations

N°23 : Autorisation de signature avec le SRTC pour l'achat de matériel de désherbage

La commune envisage d'acquérir du matériel de désherbage. Ces achats s'inscrivent dans le cadre du plan de désherbage de Garnerans réalisé en 2016 et qui vise à limiter voire supprimer l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts communaux.

La présente convention a pour objet de confier au mandataire, le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne, qui l'accepte, le soin d'entreprendre toutes les démarches relatives à l'acquisition de ce matériel et de solliciter les subventions nécessaires pour le compte du maître d'ouvrage

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **AUTORISE, à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur le Maire à signer la convention avec le SRTC (Syndicat des Rivières et des Territoires de la Chalaronne)**
- **Charge Monsieur le Maire de signer tout document afférent à cette convention.**
- **Précise que les crédits sont inscrits au budget 2017.**

N°24 : Demande de subvention au SDIS pour l'acquisition de matériel pour les Sapeurs-Pompiers

Monsieur le Maire fait part de la nécessité d'acquérir du textile et matériel pour les Sapeurs-pompiers du CPINI de Garnerans.

Ils souhaitent acquérir des rangers, colliers cervicaux de secours, protection airbag (protection de la victime et des SP lors d'un accident de la route), pompe à eau électrique et bips supplémentaires.

Le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) a délibéré dans sa séance du 11 décembre 2009, sur la liste des matériels subventionnables aux communes ayant un C.P.I.N.I.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

➤ **DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, de solliciter le SDIS pour l'attribution d'une subvention pour l'acquisition de textiles et de matériel pour le CPINI.**

- **Charge Monsieur le Maire de signer tout document afférent à cette demande.**
- **Précise que les crédits sont inscrits au budget 2017.**

N°25 : Autorisation de signer la lettre d'engagement avec UNI'CITE pour la mutuelle communale

Monsieur le Maire présente l'offre de l'association loi 1901 UNI'CITE qui négocie des tarifs avec des mutuelles au niveau national pour en faire profiter les habitants des communes qui s'engagent. La commune doit simplement assurer la communication vers les habitants, organiser une réunion publique d'information et mettre à dispositions une salle pour les rendez-vous entre les habitants intéressés et les courtiers sélectionnés par l'association.

Le CCAS dans sa séance du 28 juin a eu une présentation de l'offre par Eric Beaulieu, un des membres fondateurs de l'association, et a donné un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

➤ **DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la lettre d'accréditation avec l'association UNI'CITE.**

N°26 : Autorisation de conventionner avec la société RPC pour la fourniture de repas pour la cantine scolaire à la rentrée 2017

Monsieur le Maire informe le conseil que l'association de la Cantine n'assurera plus les repas à la rentrée et en a informé Monsieur le Maire par un courrier en date du 18 juin 2017. En conséquence la commune assurera les repas en se fournissant auprès de la société RPC.

La société RPC est une entreprise locale qui livre de nombreuses cantines dans la région en donnant entière satisfaction.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

➤ **DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à l'utilisation de la société RPC pour la fourniture des repas de la cantine.**

N°27 : Décision Modificative n°1 permettant d'acheter un four de réchauffage pour la cantine scolaire

Afin de permettre l'acquisition d'un four de réchauffage d'occasion pour la cantine scolaire d'un montant de 1 400 € HT, il convient d'abonder le compte op 169 (achat de matériel) pour un montant de 1 680 €. Cette somme sera prélevée sur le compte 020 (dépenses imprévues d'investissement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, cette modification budgétaire pour un montant total de 1 680 €.**

N°28 : Nomination d'un coordinateur communal pour le recensement 2018

L'INSEE nous a avertis que le recensement des habitants de la commune de Garnerans aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018. Il convient de nommer un coordinateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Monsieur le Maire propose de nommer Sandrine Guyennon qui a déjà eu cette mission dans une autre commune en 2006.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, la nomination de Sandrine Guyennon comme coordinateur communal pour le recensement 2018.**

Rapport des commissions

Action sociale et culturelle et services à la population

La mutuelle communale fera l'objet d'une réunion publique le samedi 9 septembre afin de pouvoir réaliser les entretiens avec les habitants intéressés dans la foulée et que les nouveaux contrats puissent être opérationnels au 1^{er} janvier 2018.

Livraison de fioul du 28 juin : 19 livraisons pour un total de 22 900 l à 0,573 €/l

Urbanisme et environnement

Une réunion a eu lieu le 21 juin avec les habitants concernés par les travaux Route d'Illiat en 2018. Des améliorations seront apportées au projet concernant l'absorption des eaux pluviales. L'ajout d'éclairage ainsi que l'installation de conduits en vue d'un éventuel enfouissement des lignes ne sont pas retenus pour des problèmes de coûts.

Le devis de la société SOCAFL d'un montant de 12 010,50 € HT a été validé pour la réfection du chemin des Croisettes, la modification des merlons de l'aire des Leynards pour permettre sa réouverture et la réparation de l'entrée du chemin de Chatenay. La terre enlevée Aux Leynards servira à refaire les accotements chemin des Croisettes.

Les travaux devraient se faire en juillet.

Finances

Etat au 30/06/2017 :

Fonctionnement : 55,4 % en dépenses, 35,9% en recettes sans les transferts et reports

Investissement : 22,4% en dépenses hors transfert et opérations d'ordre.

La préfecture de l'Ain nous a informé que nous étions éligibles à la DETR pour les travaux 2018 pour un montant prévisionnel de 40 114 € représentant 35% du montant éligible H.T. soit environ 30,9% du montant total. Le montant définitif sera calculé sur le montant réel des travaux sans dépasser 40 114 €.

Communication fêtes et cérémonies

Le projet de sondage est examiné et finalisé en conseil.

Il sera diffusé début juillet avec la possibilité de répondre par papier ou par Internet.

Les réunions de quartier 2017 seront programmées prochainement pour avoir lieu en septembre et octobre. Les quartiers seront regroupés pour ne faire que 4 réunions.

Questions / informations diverses

Les horaires d'école pour 2017-2018 sont inchangés avec la semaine de 5 jours et l'animation des TAP par l'AJC. On prendra le temps d'étudier en conseil d'école en collaboration avec les enseignants et les parents d'élèves les éventuels changements à apporter à la rentrée 2018.

Plusieurs dépôts sauvages ont été découverts ces dernières semaines : 150 pneus, des restes d'animaux, des matelas, des gravats ...

La séance est levée à 23h05.

Prochain Conseil le vendredi 29 septembre 2017 à 20h30

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Dominique VIOT.